

14 557



Séance du Vendredi 13 Janvier 1922

Présidence de M. MILLIES-LA-CROIX, Président.

La séance est ouverte à 21 heures 35 minutes.

1922
PRÉSENTS : M. MILLIES-LA-CROIX, HENRY CHIRON, SEKRER,
RIBOT, HENRY BERANGER, ALEXANDRE BERARD, TOURON, EMILIEUX,
R.G. LEVY, M. SELVES, JEAN MOREL, MILAN, FROGOT,
FERRAND DAVID, SCHRAMMECK, BAUSSET, LEON FERRIER, BLANCHARD,
BIENVENUE-MARTIN, LUCIEN HUBERT, LEBRUN, LE GÉNÉRAL HENRI
MORCH-DELLAUME, BOVIN-CHAMPEAUX.

COMMUNICATION RELATIVE AUX DÉPÔTS DE LA BANQUE
INDUSTRIELLE DE CHINE.

M. LE PRÉSIDENT. Sur l'initiative d'un de mes collègues, j'ai demandé à M. le Ministre des Finances, au nom de la commission, quelle était l'importance des dépôts à la Banque Industrielle de Chine, tant au Siège Central que dans les diverses succursales de cet établissement. M. le Ministre des Finances m'a répondu qu'il transmettait ma demande à son collègue de la Justice, qui seul est en mesure de fournir les renseignements désirés par la Commission des Finances.

Communication d'une lettre adressée au Président du Conseil au sujet du consortium international ayant pour but la reconstruction de l'Europe.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai adressé à M. le Président du Conseil au nom de la Commission la demande de renseigne-

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Vendredi 13 Janvier 1922

-:-:-:-:-

Présidence de M. MILLIES-LA CROIX, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 35 minutes.

-:-:-:-:-

PRESENTS: MM. MILLIES-LACROIX. HENRY CHERON. SERRE.
RIBOT. HENRY BERENGER. ALEXANDRE BERARD. TOURON. GUILLIER.
R.G. LEVY. DE SELVES. JEAN MOREL. MILAN. PERCHOT.
FERNAND DAVID. SCHRAMECK. DAUSSET. LEON PERRIER. BLAIGNAN.
BIENVENURMARTIN. LUCIEN HUBERT. LEBRUN. LE GENERAL HIRSCHAUER
BUSSON-BILLAULT, BOIVIN-CHAMPEAUX.

- CORRESPONDANCE RELATIVE AUX DEPOTS DE LA BANQUE
INDUSTRIELLE DE CHINE.

M. LE PRESIDENT. Sur l'initiative d'un de mes collègues, j'ai demandé à M. le Ministre des Finances, au nom de la commission, quelle était l'importance des dépôts à la Banque Industrielle de Chine, tant au Siège Central que dans les diverses succursales de cet établissement. M. le Ministre des Finances m'a répondu qu'il transmettait ma demande à son collègue de la Justice, qui seul est en mesure de fournir les renseignements désirés par la Commission des Finances.

- Communication d'une lettre adressée au Président du Conseil au sujet du consortium international ayant pour but la reconstruction de l'Europe.

M. LE PRESIDENT. J'ai adressé à M. le Président du Conseil au nom de la Commission la demande de renseigne-

renseignements au sujet de la constitution d'un consortium international ayant pour but la reconstruction de l'Europe.

- AJOURNEMENT DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI RELATIF A LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES.

Sur la proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL, la commission ajourne l'examen du projet de loi ayant pour objet de modifier les dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires, afin de connaître, avant de statuer, l'avis du Gouvernement et celui de la Commission du Commerce sur le nouveau texte proposé.

- AJOURNEMENT DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI RELATIF AU REGIME DU TABAC EN ALSACE-LORRAINE.

La Commission ajourne également (le Gouvernement n'ayant pas encore envoyé les renseignements qui lui étaient demandés) l'examen du projet de loi portant ratification du décret du 27 mai 1920, relatif à la production, à la circulation et à la détention du tabac en feuilles en Alsace-Lorraine.

- EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE LOI FIXANT LES ANNUITES A INSCRIRE AUX BUDGETS DE 1922 A 1925 POUR L'EXECUTION DES CONSTRUCTIONS NEUVES DU PROGRAMME NAVAL.

M. HENRY BERENGER donne lecture de son rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre, portant fixation des annuités à inscrire aux Budgets de 1922 à 1925 pour l'exécution des constructions neuves du programme naval. Le rapport conclu à l'adoption du projet, qui, expose M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR, a été soumis par le Gouvernement d'abord à la Chambre, puis au Sénat, conformément à la demande de la Commission.

M. MILAN. demande quelles ressources permettront de faire face au paiement des annuités qui, seront inscrites au Budget? Seront-ce des ressources ordinaires ou des ressources extraordinaires?

M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR, répond que l'habitude n'est pas de faire correspondre certaines ressources aux dépenses militaires ou navales.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, tout en reconnaissant qu'un programme naval doit être complété par un programme financier, ce qui est l'objet du projet de loi, soumis à la Commission, appelle l'attention sur l'innovation que contient le premier paragraphe de l'article 2 de ce projet, aux termes duquel dans le cas où les dépenses d'un exercice seraient supérieures aux prévisions, l'excédent serait imputé par anticipation, sur les crédits de l'Exercice suivant.

M. RIBOT. Comment pourra-t-on imputer des dépenses sur des crédits non encore ouverts?

M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR, Cette imputation ne sera pas une innovation, contrairement à ce que croient M. le Rapporteur Général et M. Ribot. Elle était déjà prévue pour l'exécution du programme naval de 1912, dans la loi qui a fixé ce programme et elle y avait été introduite par le Sénat lui-même. J'ajoute qu'elle a le grand avantage d'assurer que les travaux seront poursuivis avec continuité et sécurité.

M. TOURON. Vous avez raison; mais il me semblerait utile de supprimer dans le paragraphe dont il s'agit les mots "par anticipation" après les mots "sera imputé "

M. RIBOT. En réalité, la loi ouvre éventuellement des crédits supplémentaires dans la limite du maximum qui sera fixé chaque année par la loi de finances. Eh bien! il faudrait le dire.

M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR. Je crois que sur le fond nous sommes tous d'accord, puisque nous acceptons tous l'imputation en question. Pour ce qui est de la forme, je fais observer que la rédaction du 1er § de l'article 2 du projet de loi est conforme à celle qu'avait adoptée la Commission des finances du Sénat pour la loi relative au programme naval de 1912.

M. DAUSSET. Cette rédaction fait prendre par le Parlement un simple engagement moral d'ouvrir en cas de besoin des crédits supplémentaires. (Dénégations.)

Après de nouvelles observations, la Commission adopte sans modifications le texte du projet de loi, tel qu'il a été voté par la Chambre. Mais il est entendu que, pour fixer le maximum à imputer éventuellement sur les crédits de l'exercice suivant, la loi de finances devra employer une rédaction plus claire et plus exacte que celle qui figure dans le présent projet.

M. DE SELVES demande qu'il ne soit rien dit dans le rapport qui implique l'acceptation par la Commission des accords de Washington relatifs au "désarmement naval". (Approbation.)

Le dépôt du rapport sur le bureau du Sénat est autorisé.

+++++

- APPROBATION D'UNAVIS SUPPLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI RELATIF AU PROGRAMME NAVAL.

M. HENRY BERENGER donne lecture de son avis

supplémentaire sur le projet de loi, adopté par la Chambre, portant abandon de la construction des cuirassés type "Normandie", transformation du cuirassé "Béarn" et mise en chantier d'unités légères.

L'avis est favorable à l'adoption du projet de loi.

M. LE PRESIDENT félicite M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR, de son remarquable travail, qui constitue d'ailleurs, dit-il, plutôt un avis technique qu'un avis financier, mais qui répond tout à fait aux idées de la Commission. (Approbation.)

M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR. Je considère, ainsi que j'ai déjà eu du reste l'occasion de le dire à mes collègues, qu'il appartient à la Commission des finances d'examiner ^{les questions} qui lui sont soumises d'un point de vue général, politique ou technique suivant le cas, et non pas exclusivement d'un point de vue financier, comptable.

M. RIBOT. Il n'est peut-être pas bon de paraître désavouer, comme fait l'avis qui nous a été lu, la thèse soutenue par le Gouvernement français à la Conférence de Washington, au sujet du caractère purement défensif de l'arme sous-marine.

M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR. Nous ne pouvons accepter que notre politique navale future soit définitivement engagée par les résolutions de Washington sans que les Chambres aient été appelées à se prononcer.

L'avis lu par M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR, est approuvé, et le dépôt sur le bureau du Sénat en est autorisé.

+++++

- HOMMAGE à M. LE PRESIDENT.

M. PAUL PELISSE demande que la Commission adhère par une délibération spéciale à l'hommage rendu au labueur de M. le Président de la Commission par le Président du Sénat dans le discours qu'il a prononcé hier jeudi 12 janvier en prenant place au fauteuil.

M. LE PRESIDENT remercie M. Paul Pelisse de sa proposition et du sentiment qui la lui a dictée. Mais il le prie de ne pas insister pour qu'elle soit adoptée, la Commission ayant déjà à la fin de la dernière session parlementaire adressé ses félicitations et ses remerciements, sur l'initiative de M. Henry Bérenger, à son Président et à son Rapporteur général.

M. PAUL BELISSE dit qu'il n'insiste pas, mais qu'il est certain d'avoir exprimé le sentiment de l'unanimité de la Commission en faisant sa proposition. (Adhésion unanime.)

La séance est levée à 15 heures 50 minutes.

Le Président de la
Commission des Finances:


